

SCPP ET GROUPE M6
ACCORD POUR L'EXPOSITION ET LA
REMUNERATION DE LEURS
PRODUCTIONS MUSICALES



La SCPP et le Groupe M6 prolongent et renouvellent leurs accords pour la diffusion de contenus musicaux sur les chaînes M6 et W9 jusqu'à fin 2032.

Au moment où la chaîne W9 est candidate pour une nouvelle autorisation de diffusion sur le réseau TNT, la SCPP se réjouit des démarches engagées par les deux chaînes M6 et W9 pour conserver des engagements musicaux durables, continuer à programmer un volume important de vidéomusiques, veiller à l'exposition musicale des labels dans toute leur diversité, au bénéfice des producteurs de musique, de la création musicale et des artistes.

Neuilly-sur-Seine, le 04 juillet 2024